


En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).

|           |        |    |
|-----------|--------|----|
| 6 crédits | 45.0 h | Q1 |
|-----------|--------|----|

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Enseignants                  | Van Den Eynde Pierre ;  |
| Langue d'enseignement        | Français  |
| Lieu du cours                | Louvain-la-Neuve  |
| Thèmes abordés               | Le contenu est en liaison directe avec l'objectif ainsi défini: 1. L'acte notarié : - la réception de l'acte et le formalisme auquel il est soumis, - les effets de l'acte notarié : sa force probante et sa force exécutoire en droit interne - les sanctions des irrégularités. 2. Comptabilité notariale : - rappel des principes de base relatifs à la comptabilité, - adaptation de ces principes et spécificités de la comptabilité notariale, - obligations fiscales et financières imposées aux notaires en relation avec la comptabilité notariale ou le blanchiment d'argent 3. Fonction du notaire : - Examen des conséquences tirées par la doctrine et la jurisprudence des différentes fonctions assignées aux notaires (authentification, conseil, missions d'auxiliaire de justice), notamment du point de vue de la responsabilité civile professionnelle du notaire. - Règles principales relatives au statut du notaire : accès à la profession, obligation de prêter son ministère, cessation des fonctions, statut de ses collaborateurs. 4. Déontologie notariale : - Examen des sources légales, doctrinales et jurisprudentielles qui la régissent. |
| Acquis d'apprentissage       | <p>1</p> <p>Il s'agit de donner aux étudiants les outils théoriques et pratiques relatifs aux règles spécifiques qui s'appliquent au notaire en raison de la fonction qui lui est assignée par la loi : l'authentification des conventions des parties, le devoir de conseil, les obligations liées au dépôt de fonds entre les mains du notaire comme officier public, la déontologie.</p> <p>----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>   |
| Méthodes d'enseignement      | <b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b> Ce cours sera donné en mode "comodal". Le titulaire du cours peut, en vertu de l'article 72 du Règlement général des études et examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription d'un étudiant qui n'aurait pas assisté à au moins 80% des cours, lors de la session de janvier ou septembre.  |
| Faculté ou entité en charge: | BUDR  |

### Force majeure

|   |  |
|---|--|
| Méthodes d'enseignement                     | comodal et full distanciel (zone rouge)  |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | examen oral avec possibilité d'utiliser les Codes en présentiel Plan A ou en distanciel Plan B si imposé en raison de la crise sanitaire, sans préparation préalable |

| <b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b> |         |         |           |   |
|--|---------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme  | Sigle   | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage  |
| Master de spécialisation en notariat                                     | NOTA2MC | 6       |           |  |